



# Commission des Arbitres

## Réunion restreinte du jeudi 26 décembre 2024 à Mons

*Présidence* : Olivier WILLEQUET

*Secrétaire* : Bénédicte GUFFROY

*Présents* : MM. Mohamed BELMOKHTARI, Frédéric HAQUETTE, Zakaria ID LAMAALEM, Jean-Louis JURAS, Bruno PLESSIET, Jean-François REUFF, Stéphane WALRAEVE et Olivier WILLEQUET

La réunion concerne uniquement des auditions d'arbitres convoqués.

*1<sup>er</sup> cas* : l'arbitre auditionné avait été suspendu 2 ans pour ne pas avoir noté sur la feuille de match des exclusions. L'arbitre s'excuse pour ce manquement et explique la situation difficile dans laquelle il se trouvait à cette période.

Il lui est proposé de participer à une prochaine FIA pour pouvoir officier cette saison ou attendre le séminaire de septembre.

*2<sup>e</sup> cas* : l'arbitre auditionné avait été suspendu 2 ans suite à des propos tenus envers un collègue.

Il lui est proposé de participer à une prochaine FIA pour pouvoir officier cette saison ou attendre le séminaire de septembre.

3 autres arbitres devaient être auditionnés mais se sont excusés. Ils seront à nouveau convoqués lors de la prochaine réunion en janvier.

### Informations du Président

- La CDA félicite Jean-Yves GUEANT pour sa participation aux 8<sup>e</sup> de finale de la Coupe de France des Arbitres.
- Un point est fait sur les arbitres qui souhaitent participer aux échanges avec les districts limitrophes.

### Pôle Administratif

\* Arrivée de : Benjamin HENNION de la ligue d'Occitanie.

### Pôle FIA

Jean-François explique le déroulement des examens FIA lorsqu'un candidat a besoin d'aide.

Il est décidé que lors de la FIA de Croix du samedi 28 décembre, une personne sera détachée lors de l'examen pour un des candidats.

### Pôle Futsal

- Une demande a été faite par Christopher FLAUDER pour reprendre l'arbitrage futsal. Etant donné qu'il a cessé ses fonctions depuis 7 ans, ce dernier devra passer une FIF.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Juridique du District des Flandres dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).*

Fin de la réunion à 20h00.

Prochaine réunion : sur convocation.

La Secrétaire de séance,  
B. GUFFROY

Le Président,  
O. WILLEQUET